



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 057-245700695-20260413-D2026_47_SI-AR

DECISION 2026-47

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence « Actions ou évènements sportifs et culturels et/ou touristiques d'intérêt communautaire » et plus particulièrement la compétence « organisation d'évènements culturels et/ou touristiques communautaires grand public »,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant l'organisation d'un spectacle estival les 12 et 13 juin 2026 par la CCCE dans le cadre de sa programmation culturelle 2026,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de fournitures « location de matériel - grue 230 T » pour l'organisation du spectacle estival de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs programmé les vendredi 12 et samedi 13 juin 2026, sur le territoire, est conclu avec l'entreprise MEDIACO Agence Mediaco -Flevy, rue Gustave EIFFEL, Zone Eurotransit - 57365 FLEVY, pour un montant de 12 774,50 € H.T., soit 15 329,40 € T.T.C hors heures supplémentaires éventuelles.

Au regard des contraintes techniques liées à la mobilisation du grutier pour le spectacle et des aléas inhérents à ce type d'événement, il est prévu la possibilité de recourir à des heures supplémentaires, dans la limite maximale de 20 heures. Le taux horaire applicable est fixé à 350,00 € H.T., soit 420,00 € T.T.C. (TVA à 20 %), représentant un montant maximum de 8 400,00 € T.T.C., pour l'ensemble des heures supplémentaires susceptibles d'être réalisées.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 13 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

